

*Initiatives ministérielles*

d'oeuvre, ce gouvernement est assez culotté, assez irresponsable, assez irrévérencieux pour nous présenter un projet de loi, qui est le projet de loi C-96, qui accroît les pouvoirs du ministre en matière de main-d'oeuvre.

Est-ce qu'on peut imaginer une situation comme celle-là, où tous les intervenants au Québec réclament une chose et où le gouvernement du Québec, d'une seule et même voix, dans un cri d'incohérence qui est maintenant érigé en politique, dit tout à fait le contraire. Il faut se rappeler qu'on a évalué ce qu'il en coûtait socialement de vivre dans une société où il y a du chômage et je suis convaincu que chacun des parlementaires est préoccupé par cette situation.

Permettez-moi de rappeler que nous avons, au Québec, une structure très respectable et très respectée, qui est le forum pour l'emploi. Le forum pour l'emploi a fait, bien sûr, le voeu que toutes les politiques liées à la main-d'oeuvre soient transférées au Québec, mais il s'est employé à analyser quels étaient les coûts sociaux du chômage. Il a évalué—et je suis sûr que ça va vous donner un grand coup, donc je vais le dire tranquillement—que les coûts économiques du chômage pour l'année 1993, 1993 après Jésus-Christ, là, on ne parle pas d'il y a 200 ans, étaient, et tenez-vous bien, de l'ordre de 30 milliards de dollars.

Alors, ça veut dire que, parce qu'on a un gouvernement qui songe peut-être à maintenir une duplication des structures, il faut qu'en tant que société on assure un manque à gagner de 30 milliards de dollars. C'est ça, le fond de la réalité. C'est ça, l'odieux du projet de loi C-96. Ce gouvernement, non content de ne pas se rendre au consensus qui prévaut au Québec, prévoit dans le projet de loi des stipulations qui vont en plus lui permettre de faire fi de l'autorité du gouvernement du Québec et de financer directement des collectivités, que ce soit les CDEC, que ce soit d'autres types de structures, pour la prestation de services liés à la main-d'oeuvre, et ce sans passer par le principal intéressé qu'est le gouvernement du Québec.

Ce temps-là ne pourra pas durer bien longtemps. Il y a quelque chose qui est à la veille de se passer, qui sera un véritable mouvement où les gens vont descendre dans les rues et vont bien se rendre compte qu'on ne peut pas supporter l'inefficacité, et qu'il n'y a aucune raison que certaines sociétés dans le monde occidental aient la capacité de mettre les gens au travail et qu'il y en ait d'autres qui soient contraintes à avoir des taux de chômage de 11, 12 et 13 p. 100.

Je conclus, madame la Présidente, puisque vous m'y invitez, en disant que ce projet de loi est inacceptable et on espère que le gouvernement se rendra à l'évidence et respectera les juridictions du Québec.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Madame la Présidente, il me fait plaisir de prononcer ce discours tout de suite après l'honorable député de Hochelaga—Maison-neuve. J'ai bien écouté ses propos et, maintenant, j'aimerais rectifier et corriger les choses, comme il se doit. J'aimerais montrer à tous nos collègues de cette Chambre, et tout particulièrement aux députés bloquistes, que l'adoption du projet de loi C-96 s'inscrit dans une démarche qui favorise, j'ai bien dit favorise, le changement et cautionne le concept des partenariats avec les provinces.

Comme le chef bloquiste avait lui-même dit il y a quelque temps, il favorisait des changements, mais voulait bien s'arranger avec les autres provinces. Je crois que ce projet de loi

s'inscrit tout à fait dans ce cadre. Alors, il y a partenariat avec les provinces de la part du gouvernement fédéral et, bien sûr, un bon changement.

• (1155)

Toute motion présentée pour empêcher la bonne marche de ce projet me paraît négative et l'opposition, malheureusement, de temps à autre, est négative et elle est axée sur une attitude aveuglément partisane. C'est l'opinion que j'ai des parlementaires d'en face; ils ne sont pas aussi objectifs que certains d'entre nous. Le texte du projet de loi que nous proposons parle d'ouverture aux provinces et de partage éclairé de responsabilités.

Comme l'expliquait si bien le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères à la Chambre, le député de Parkdale—High Park, à propos du projet de loi C-96, et je le cite: «Le projet de loi C-96 ne change rien aux pouvoirs législatifs.» Écoutez bien cela, monsieur le Président, et cela émane d'une autorité: «Il ne retire aucun pouvoir au Québec. Ce projet de loi tend à nous rapprocher pour que nous travaillions ensemble afin d'offrir des programmes et des services avec plus d'efficacité et à coût moindre pour les contribuables.»

Le député d'Hochelaga—Maison-neuve dit que s'il n'offre aucun nouveau pouvoir législatif au fédéral, il est inutile. Mais comment un bloquiste qui veut décentraliser peut-il être contre un projet de loi parce qu'il ne centralise pas suffisamment? Il vient de nous dire que si le projet de loi ne centralise pas davantage, c'est qu'il est, dans sa définition, inutile. Le député est un séparatiste centralisateur, mais pas moi.

Nous, du Parti libéral, nous favorisons le fédéralisme flexible et nous voulons, par ce projet de loi, tout simplement confirmer le fait qu'il y a maintenant un ministre qui est responsable de plusieurs ministères fédéraux. Ce n'est pas là une forme d'atteinte aux pouvoirs des provinces. Bien au contraire, le projet de loi ne donne aucun pouvoir nouveau au fédéral qu'il n'avait d'avance, sauf que maintenant, ces pouvoirs sont maintenant entre les mains d'un ministre plutôt que de plusieurs.

Notre gouvernement, qui a bien voulu faire des économies, et on sait que c'est une chose que nous épousons fortement, a voulu réduire le nombre de ministres et faire en sorte de consolider des pouvoirs qui existaient déjà et des ministères qui étaient déjà là au fédéral. Ce ne sont pas des pouvoirs de ministres provinciaux qui sont transférés à l'honorable ministre du Développement des ressources humaines, mais bel et bien des pouvoirs qui étaient à l'intérieur d'autres ministères et qui sont consolidés.

Je sais que le député d'Hochelaga—Maison-neuve voudra sans doute entendre ce que j'ai à dire et qu'il écoutera attentivement les propos pour ensuite être bien informé afin de pouvoir voter en faveur du projet de loi C-96. Je sais qu'après avoir entendu les propos, avoir bien écouté le discours, il pourra ensuite changer d'avis—et je vois le député d'Hochelaga—Maison-neuve au moment où on se parle—et je suis sûr qu'il est en train de changer d'avis. Il est peut-être même parti réfléchir sur sa position sur ce projet de loi.

Alors, pour mettre les excellents propos du secrétaire parlementaire auxquels je me référais tantôt dans une perspective encore plus rapprochée de la réalité, il ajoutait ce qui suit: «Les députés bloquistes ont commencé par dire que le référendum avait permis d'envoyer un message clair au gouvernement fédéral. En effet, le message est très clair. Ce message, c'est que la majorité des Québécois et des Québécoises ne veulent pas se